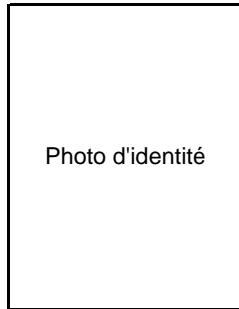




FORMULAIRE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION A L'ORDRE DES ARCHITECTES DE

.....



Cadre réservé au conseil régional		
N° CROA	Matricule Régional	Matricule National
Dossier complet <input type="checkbox"/> déposé <input type="checkbox"/> reçu le _____		
Récépissé de demande d'inscription délivré le _____		
Décision du CROA <input type="checkbox"/> d'inscription le _____		
<input type="checkbox"/> de refus d'inscription le _____		
Motifs : _____		

1. Identité

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom de naissance _____ Nom _____

Prénom _____ Autres prénoms _____

Né(e) le _____ à _____ Département _____

Pays de naissance _____ Nationalité _____

2. Diplôme / Qualification

Diplôme _____ Sigle du diplôme _____

Date d'obtention du diplôme _____ Pays _____

Date d'obtention de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre _____

Autres documents (annexe V point 5.7 de la directive 2005/36) _____

Date d'obtention _____

Ressortissants français ou de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

- Vous êtes titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre d'architecte français, d'un autre Etat de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou Suisse, reconnu par l'Etat
- Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'architecte par décision ministérielle en application de l'article 10-2° ou 10-3° ou 10-4° de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture
Date de la décision ministérielle _____
- Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'agréé(e) en architecture au titre de l'article 37 de la loi sur l'architecture
Date de la décision _____
- Vous êtes détenteur de récépissé (article 37 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture) et vous demandez votre réinscription

Non ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

- Vous pouvez vous prévaloir, en application de l'article 11 de la loi sur l'architecture, d'une convention de réciprocité ou d'un engagement international entre votre pays et la France
- Vous avez bénéficié, en application de l'article 15 du décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009, d'une autorisation d'exercer en France prise par décision du Ministre de la culture après avis du Ministre des affaires étrangères
Date de la décision du Ministre de la Culture _____

3. Modes d'exercice (article 14 de la loi sur l'architecture) habilitant l'architecte à porter le titre et à exercer la profession

- Libéral (y compris auto entrepreneur, EIRL)
- Associé d'une société d'architecture
Dénomination sociale _____ Matricule national _____
- Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture (au sens de l'article 14 de la loi sur l'architecture)
Identification de l'employeur _____ Matricule national _____
- Salarié d'organismes d'études exerçant exclusivement leurs activités pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme
(ces organismes sont les agences d'urbanisme qui sont regroupées au sein de la FNAU)
Identification de l'employeur _____
- Salarié d'une SICAHR (société d'intérêt collectif agricole d'habitat rural)
- Salarié d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage
Identification de l'employeur _____
- Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre à titre principal
Identification de l'employeur _____

4. Autres champs d'activités permettant le port du titre mais n'habilitant pas l'architecte à exercer la profession

- Exercice dans un CAUE
- Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre
Identification de l'employeur _____
- Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé (en dehors de toutes fonctions de maîtrise d'œuvre et commerciale)
Nature de l'activité _____
- Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre salarié (en dehors de toute fonction commerciale)
Attention, ne peuvent pas figurer dans cette rubrique : Les salariés de personnes physiques ou de sociétés à capital exclusivement privé ayant pour activité le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction.
Nature de l'activité _____
Identification de l'employeur _____
- Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'outre mer non soumise à la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

5. Adresse personnelle

Résidence _____
Rue _____
Lieu dit _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____ Télécopie _____
E-mail _____ Site _____

6. Adresse professionnelle (adresse de l'activité principale qui figurera au Tableau de l'Ordre)

Agence, dénomination sociale ou identification employeur _____
Résidence _____
Rue _____
Lieu dit _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____ Télécopie _____
E-mail _____ Site _____

7. Adresse de correspondance (adresse à laquelle l'architecte souhaite recevoir toutes les correspondances émanant de l'Ordre)

- adresse professionnelle adresse personnelle

8. En cas de réinscription

Après de quel conseil régional étiez-vous inscrit ? _____
Date de l'inscription _____ Matricule national _____

Motif de votre radiation du tableau : Démission
 Radiation administrative (pour les architectes radié pour défaut d'assurance la réinscription est conditionnée à la souscription d'une assurance attestant la reprise du passé)
 Radiation disciplinaire

Date de la radiation _____

9. Autres informations

10. Déclaration des liens d'intérêts

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi sur l'architecture, l'architecte doit déclarer à son conseil régional, préalablement à tout engagement professionnel, ses liens d'intérêts personnels ou professionnels avec toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction.

- Vous déclarez des liens d'intérêts personnels** (liens de parenté avec une personne qui est au premier degré ou au deuxième degré ascendant, descendant ou collatéral de l'architecte ou de son conjoint) **avec** :

Madame Mademoiselle Monsieur

Prénom, Nom _____

Liens de parenté _____

Qui exerce au sein de l'entreprise _____

Activité de l'entreprise _____

Coordonnées de l'entreprise _____

En qualité de _____

- Autres liens d'intérêts personnels** (reproduire les mentions ci-dessus)

- Vous déclarez des liens d'intérêts professionnels** (liens consistant en une participation à la gestion ou à la direction ou en la détention d'au moins 1/10 du capital de toute personne morale dont l'activité est de tirer profit directement ou indirectement de la construction) **avec** :

Dénomination sociale _____

Activité de la société _____

Coordonnées de la société _____

En qualité de associé dirigeant salarié autre : _____

- Autres liens d'intérêts professionnels** (reproduire les mentions ci-dessus)

(si vous déclarez d'autres liens d'intérêts, merci d'utiliser une feuille annexe en reproduisant les informations demandées ci-dessus)

11. Obligations liées à l'inscription au tableau de l'Ordre

L'inscription au tableau de l'Ordre des architectes entraîne l'obligation pour tous les architectes de :

- ❖ déclarer et justifier au conseil régional le ou les modes d'exercice que vous avez choisis ou les activités exercées ainsi que tous changements qui interviendraient dans votre activité professionnelle
- ❖ déclarer les liens d'intérêts personnels ou professionnels que vous pourriez avoir avec une personne physique ou morale exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit directement ou indirectement de la construction, postérieurement à votre inscription au tableau
- ❖ déclarer les permis de construire et permis d'aménager qu'il conçoit dans son espace personnel à l'adresse suivante : <https://www.architectes.org/user>
- ❖ déclarer les formations continues ou complémentaires qu'il effectue dans son espace personnel à l'adresse suivante : <https://www.architectes.org/user>
- ❖ payer chaque année, avant le 31 mars, une cotisation professionnelle

Obligations des architectes exerçant la profession en tant que libéral, associé ou salarié de SICAHR

- ❖ Adresser au conseil régional une attestation d'assurance professionnelle conforme au modèle type défini par arrêté du 15 juillet 2003 :
 - au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription au tableau, la première année,
 - à compter du 1er janvier et avant le 31 mars de l'année en cours, les années suivantes.

En application de l'article 16 de la loi sur l'architecture, tout architecte (personne physique ou société d'architecture) dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel (ou des actes de ses salariés) doit être couvert par une assurance. La justification d'une attestation d'assurance professionnelle est une condition de maintien au tableau.

Obligations des architectes exerçant la profession en tant que salarié ou fonctionnaire (article 14 de la loi de 1977)

- ❖ Adresser au conseil régional une attestation sur l'honneur précisant que l'intéressé n'engage pas sa responsabilité à titre personnel
 - au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription au tableau, la première année,
 - à compter du 1er janvier et avant le 31 mars de l'année en cours, les années suivantes.

Obligations des architectes inscrits dans les autres champs d'activités ne leur permettant pas d'établir des projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire

- ❖ Adresser au conseil régional une attestation sur l'honneur par laquelle l'intéressé déclare la nature de ses activités et certifie n'exercer aucune mission d'architecture et le cas échéant de maîtrise d'œuvre pouvant engager sa responsabilité professionnelle au titre de l'article 16 de la loi sur l'architecture.
- ❖ Pour les architectes exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé (en dehors de toutes fonctions commerciales et de toutes missions de maîtrise d'œuvre) fournir également une attestation d'assurance personnelle correspondant aux activités exercées.

En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du conseil régional de l'Ordre des architectes auprès duquel vous êtes inscrit.

Recopier à la main et signer la formule ci-dessous

<p>Je demande mon inscription au tableau du conseil régional de l'ordre des architectes de</p> <p>J'atteste sur l'honneur que les informations données dans ce questionnaire sont exactes.</p> <p>Je m'engage à respecter toutes les obligations liées à mon inscription au Tableau et à transmettre au conseil régional de l'ordre des architectes, dans les délais, les documents nécessaires à la justification de mon activité professionnelle.</p> <p>J'autorise l'Ordre des architectes à procéder à toutes les vérifications nécessaires et m'engage à communiquer au conseil régional toute modification qui interviendrait dans ma situation (coordonnées, modes d'exercice, etc.)</p>	
---	--

Date _____

Signature _____

Annexe 1 : Liste des pièces à fournir pour votre demande d'inscription

Pour les personnes de nationalité française ou ressortissantes d'Etats membres de l'Union Européenne ou ressortissantes d'Etats non-membres de l'Union Européenne pouvant se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux (Centrafrique, Congo, Gabon, Mali, Québec, Togo)

1. Le formulaire d'inscription

2. Une photo d'identité (à coller sur le formulaire d'inscription)

3. Une copie du diplôme

- Diplôme français (accompagné de l'HMONP si vous êtes diplômé(e) d'Etat), ou européen ou diplôme étranger reconnu par l'Etat français (liste disponible sur www.architectes.org)
- Soit après avoir obtenu une reconnaissance de qualification au titre des articles 10-2° ou 10-3° ou 10-4° de la loi sur l'architecture.

4. L'original d'un extrait de casier judiciaire

Vous devez fournir le bulletin numéro 3 datant de moins de trois mois (à demander en ligne sur www.cjn.justice.gouv.fr/b3/eje20 ou en écrivant à *Service du Casier Judiciaire National 44079 Nantes Cedex 01*) ou un document équivalent délivré par votre pays d'origine si vous résidez en France depuis moins d'un an.

5. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Produire un extrait d'acte de naissance ou une fiche d'état civil ou une carte d'identité ou un passeport.

6. La copie d'une carte de séjour ou d'une carte de réfugié (uniquement pour les personnes ressortissantes d'Etats non-membres de l'UE pouvant se prévaloir de convention de réciprocité ou d'engagements internationaux)

7. La preuve d'une adresse professionnelle

Produire soit une quittance de loyer, soit une facture d'électricité ou télécom, correspondant à l'adresse professionnelle déclarée.

7. Les frais d'instruction de dossier d'un montant de 300 €

Par chèque libellé à l'ordre du conseil régional de l'ordre des architectes (les droits d'inscription restent acquis à l'Ordre quelle que soit la suite donnée à la demande).

8. Les documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité

Ces justificatifs sont détaillés à l'annexe 2.

NB: *Tout document écrit en langue étrangère doit obligatoirement être accompagné de sa traduction en français, munie du cachet d'un traducteur officiel ou assermenté.*

Annexe 1 bis : Liste des pièces à fournir pour votre demande d'inscription

Pour les personnes ressortissantes d'Etats non-membres de l'Union Européenne ne pouvant se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux

1. Le formulaire d'inscription

2. Une photo d'identité (à coller sur le formulaire d'inscription)

3. Une copie du diplôme

▪ Diplôme français [accompagné de l'HMONP si vous êtes diplômé(e) d'Etat], ou diplôme européen ou étranger reconnu par l'Etat français (liste disponible sur www.architectes.org)

Vous ne pourrez être inscrit qu'après avoir obtenu l'autorisation du ministère de la culture d'exercer la profession.

4. L'original d'un extrait de casier judiciaire

Vous devez fournir le bulletin numéro 3 datant de moins de trois mois (à demander en ligne sur www.cjn.justice.gouv.fr/b3/eje20 ou en écrivant à *Service du Casier Judiciaire National 44079 Nantes Cedex 01*) ou un document équivalent délivré par votre pays d'origine si vous résidez en France depuis moins d'un an.

5. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité

(copie du passeport, demande de naturalisation le cas échéant)

6. Documents justifiant de la résidence régulière sur le territoire

▪ Quittance de loyer, ou facture d'électricité ou de télécom, qui devra correspondre à l'adresse du domicile. En cas d'hébergement, joindre une attestation signée par l'hébergeur à un justificatif de domicile établi à son nom.

▪ Copie de la carte de séjour le cas échéant

7. Un curriculum vitae

8. Un courrier exposant les motivations du demandeur

9. Tout document attestant de l'activité professionnelle en cours

7. Les frais d'instruction de dossier d'un montant de 300 €

Par chèque libellé à l'ordre du conseil régional de l'ordre des architectes (les droits d'inscription restent acquis à l'Ordre quelle que soit la suite donnée à la demande).

8. Les documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité

Ces justificatifs sont détaillés à l'annexe 2.

NB: *Tout document écrit en langue étrangère doit obligatoirement être accompagné de sa traduction en français, munie du cachet d'un traducteur officiel ou assermenté.*

Annexe 2 : Liste des documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité

Vous êtes **Libéral** (y compris si vous êtes auto entrepreneur ou EIRL)
Que fournir et ■ Une attestation d'assurance personnelle conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture,
quand ? au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription

Vous êtes **Associé(e) d'une société d'architecture**
Que fournir et ■ Si la société est déjà inscrite : statuts de la société ou procès-verbal d'assemblée générale
quand ? ou acte de cession de parts, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription
 ■ Si la société n'est pas encore inscrite: le dossier de demande d'inscription au tableau de la
 société
 ■ Une attestation d'assurance de la société dans laquelle vous êtes associé, conforme à
 l'article 16 de la loi sur l'architecture, au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'un architecte ou d'une société d'architecture**
Que fournir et ■ Une attestation de votre employeur précisant que vous êtes salarié en tant qu'architecte en
quand ? titre
 ■ Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez
 plusieurs activités
 A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'une SICAHR**
Que fournir et ■ Une attestation de votre employeur précisant que vous êtes salarié en tant qu'architecte en
quand ? titre, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription
 ■ Une attestation d'assurance de la SICAHR conforme à l'article 16 de la loi sur
 l'architecture, dans les 30 jours suivant votre inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'un organisme d'étude exerçant exclusivement son activité pour le compte**
de l'Etat ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de
l'urbanisme
Que fournir et ■ Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
quand ? ■ Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez
 plusieurs activités
 A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'une personne physique ou morale construisant pour son propre et**
exclusif usage et n'ayant pas pour activité l'étude de projets, le financement, la
 construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de
 terrains ou de matériaux et éléments de construction
Que fournir et ■ Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
quand ? ■ Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez
 plusieurs activités
 A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre**
Que fournir et ■ Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
quand ? ■ Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez
 plusieurs activités
 Lors du dépôt de la demande d'inscription

Annexe 2 : Liste des justificatifs d'activité selon votre mode d'exercice ou votre activité.

Vous êtes **Architecte exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé** (en dehors de toutes fonctions commerciales et de toutes missions de maîtrise d'œuvre)

Que fournir et quand ?

- Une attestation d'assurance personnelle de responsabilité civile correspondant aux activités exercées
- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'exercez aucune mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre pouvant engager votre responsabilité professionnelle au titre de l'article 16 de la loi sur l'architecture

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Architecte exerçant dans un CAUE**

Que fournir et quand ?

- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous déclarez la nature de votre activité salariée et certifiez n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte que ce soit au titre de votre activité salariée ou sous votre responsabilité personnelle

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Architecte exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre exclusif de salarié** (en dehors de toute fonction commerciale)

Que fournir et quand ?

- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous déclarez la nature de votre activité et certifiez n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte que ce soit au titre de votre activité salariée ou sous votre responsabilité personnelle

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Architecte exerçant exclusivement à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture**

Que fournir et quand ?

- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous certifiez ne pas accomplir ou faire accomplir par vos préposés d'actes professionnels à titre onéreux ou gratuit pouvant engager votre responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture, en métropole ou dans un département d'outre mer.

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre**

Que fournir et quand ?

- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'exercez aucune mission de conception et de maîtrise d'œuvre ni pour le compte de votre employeur ni à titre personnel

Lors du dépôt de la demande d'inscription
